

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 avril 2025 - Délibération n° 2025/04/03

Objet : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE CHAVANAT

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, à seize heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes, commune de Saint-Dizier-Masbaraud, sur la convocation en date du 8 avril 2025, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Franck SIMON-CHAUTEMPS – Michelle SUCHAUD – Jacques MALIVERT – Jean-Yves GRENOUILLET – Sylvain GAUDY – Thierry GAILLARD – Martine LAPORTE-

Etaient excusés : Pierre-Marie NOURRISSEAU

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	7	7			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
7	-	-	-	-	-

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2023/04/25 en date du 04 avril 2023 approuvant la création d'un fonds de concours à destination de ses communes membres et votant le règlement afférent.

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2023/04/28 en date du 04 avril 2023 votant le projet de budget général 2023 comprenant des crédits alloués audit fonds de concours ;

M. Le Président expose les éléments suivants :

La Commune de Chavanat a déposé un dossier de demande en date du 15 mars 2025. Les services de la Communauté de communes ont examiné les éléments et déclaré le dossier complet.

La demande concerne un projet de construction d'un hangar technique en bois jouxtant la mairie pour entreposer le matériel du service technique communal.

Par délibération n°2025_02 du 15 mars 2025, la Commune de Chavanat a fixé le plan de financement prévisionnel pour cette opération tel que :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financeurs	Montant en €	%
Construction	24 671.00	DETR 2025	14 970.72	40
Terrassement	3 778.00	Fond concours Communauté de communes Creuse Sud-Ouest	5 000.00	13.4
Architecte	620.00			
Terrain	8 357.79	Auto-financement	17 456.07	46.6
Total TTC	37 426.79	Total TTC	37 426.79	100,00%

M. Le Président rappelle que le fonds de concours intercommunal sera versé après la signature d'une convention qui prévoit une caducité à 3 ans en cas de non-réalisation et sur présentation des justificatifs suivants :

- Ⓢ Bilan financier définitif de l'opération visé par le comptable et par le Maire ;
- Ⓢ Etat des subventions perçues
- Ⓢ Justificatif de la publicité (la commune s'engage à afficher le financement de Creuse-Sud-Ouest et à apposer le logo de la Communauté de Communes sur tous documents et supports relatifs à ce projet (panneau de chantier, panneau des partenaires, etc.)

M. Le Président rappelle qu'il est autorisé par le Conseil communautaire à signer ladite convention avec la commune requérante.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire, conformément à la délégation donnée par le Conseil communautaire pour attribuer les fonds de concours aux communes membres :

- Décide d'approuver l'attribution d'un fonds de concours de 5000€ à la commune de Chavanat pour la réalisation de la construction d'un hangar technique en bois ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2025 ;
- Autorise le versement au bénéfice de la commune de Chavanat après réception de l'ensemble des pièces justificatives attendues dans le cadre de la convention ;
- Autorise le Président à signer tout autre document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

The image shows a blue ink signature over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest' around the perimeter and 'Le Président' in the center.